



APIRG/14-WP/27

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### Quatorzième Réunion du Groupe Régional AFI de Planification et de Mise en Oeuvre (APIRG/14)

(Yaoundé, Cameroun, 23 – 27 juin 2003)

**Point 4 de  
l'ordre du jour : Questions de navigation aérienne**

#### **4.3 : Mise en œuvre des programmes de gestion de sécurité dans le cadre de la gestion du trafic aérien (ATM)**

(Note présentée par l'IFATCA)

#### **Sommaire**

La présente note vise à rappeler aux Etats la responsabilité qui leur incombe de mettre en oeuvre les programmes de gestion de la sécurité dans le cadre de l'ATM et à sensibiliser tous les partenaires de l'industrie à la nécessité d'une formation dynamique en matière de gestion de la sécurité à ce titre et de programmes de mise en œuvre dans la région AFI.

La suite à donner est indiquée au paragraphe 3.

Références : Annexes 11 de l'OACI  
PANS/ATM Doc. 4444  
Edition 1/2003 de « The Controller »

### **1. Introduction**

1.1 Le besoin d'inculquer une culture de la sécurité dans le cadre de l'ATM continue de retenir attention de tous les partenaires de l'industrie. Face à ce besoin, l'OACI se propose d'étendre le programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) à l'Annexe 11. Ainsi, l'OACI compte faire l'audit des systèmes ATM des Etats de 2004 à 2008.

### **2. Analyse**

2.1 L'OACI a introduit la gestion de la sécurité dans le cadre de l'ATM dans la dernière édition du PANS ATM Document 4444. Tout le chapitre 2 traite de la gestion de la sécurité dans le cadre de l'ATM.

2.2 Outre les exigences en matière de gestion de la sécurité contenues dans le PANS ATM Doc. 4444, l'OACI a enjoint tous les Etats, en vertu de l'Annexe 11, à établir un programme de gestion de la sécurité dans le cadre de leur gestion du trafic aérien au plus tard le 27 novembre 2003.

2.3 Une enquête menée par l'IFATCA dans la région AFI a révélé que la plupart des prestataires de services ATM ne sont pas au courant des obligations en la matière qui découlent du Doc. 4444 et de l'Annexe 11. Nombre d'Etats et/ou des prestataires de services ATS de part le monde ont besoin de lignes directrices pour ce qui est de la mise en œuvre de tels programmes de gestion de la sécurité dans le cadre de l'ATM.

2.4 Le Groupe de travail ATS de la Société internationale des enquêteurs de la sécurité aérienne (ISASI) a également identifié ce besoin concernant l'orientation à donner dans la conduite des enquêtes liées à la sécurité dans le domaine ATS. Etant donné que les enquêtes sur la sécurité aérienne font partie intégrante des programmes systématiques de gestion de la sécurité, l'IFATCA et le Groupe de travail de l'ISASI susvisé examinent l'approche commune à adopter pour répondre à ces besoins. Par ailleurs, l'IFATCA a sollicité le soutien de CANSO pour l'organisation de séminaires régionaux sur la gestion de la sécurité dans le cadre de l'ATM.

2.5 L'IFATCA a acquis la conviction qu'une sensibilisation /formation exhaustive est essentielle si l'on veut atteindre les objectifs de gestion de la sécurité visés. Elle a par conséquent, rencontré le Chef de la section ATM au siège de l'OACI à Montréal et a demandé que l'OACI organise des séminaires régionaux sur le sujet. L'IFATCA a en outre suggéré que les séminaires sur la gestion de la sécurité dans le cadre de l'ATM soient liés aux séminaires de l'OACI sur les incursions de piste qu'il est prévu de tenir à compter de novembre 2003. L'OACI prépare actuellement un manuel et des éléments indicatifs sur la mise en œuvre des programmes de gestion de la sécurité dans le cadre de l'ATM.

2.6 L'IFATCA est d'avis que la région AFI a besoin de toute urgence d'être formée à la gestion de la sécurité au titre de l'ATM et devrait être prioritaire dans le cadre de tous les séminaires de l'OACI prévus en la matière.

2.7 L'IFATCA croit en outre qu'au niveau des Etats la formation du personnel du Parlement, des organismes chargés de la réglementation de la sécurité et/ou de prestataires de services ATS devra se poursuivre même après la terme des séminaires.

### **3. Suite à donner**

Le Groupe régional APIRG est invité à :

- 3.1 Noter les informations contenues dans la présente note de travail et les exigences de gestion de la sécurité aux termes de l'Annexe 11 et des PANS/ATM Doc. 4444 ;
- 3.2 Exhorter les Etats à mettre en oeuvre les programmes de gestion de la sécurité dans le cadre de l'ATM le plus tard le 27 novembre 2003 ;
- 3.3 Soutenir la requête de l'IFATCA à l'OACI concernant l'organisation de séminaires régionaux sur le sujet ;

- 3.4 Demander que l'OACI accorde une haute priorité à la région AFI lors de la planification des séminaires sur la mise en œuvre des programmes de gestion de la sécurité dans le cadre de l'ATM ;
- 3.5 Demander instamment aux prestataires de services ATS d'offrir des cours de recyclage portant sur les dispositions relatives à la gestion de la sécurité contenues dans les PANS/ATM Doc. 4444;
- 3.6 Exhorter les institutions de formation aéronautique de la région AFI à inclure la gestion de la sécurité dans le cadre de l'ATM dans leur liste de cours ;
- 3.7 Demander aux experts ATM de l'OACI pour la région AFI d'inclure dans la liste de carences les Etats qui n'auront pas mis en œuvre, avant la prochaine réunion de d'APIRG, les programmes de gestion de la sécurité dans le cadre de l'ATM.

-----